

**2CA RESTAURATION**  
**Société par actions simplifiée**  
**Au capital de 10.000 euros**  
**Siège social : 37 Avenue Maréchal Foch**  
**06000 NICE**  
**R.C.S. NICE B 840.937.247**

<p><b>PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE</b> <b>DU 25 MARS 2026</b></p>
--

**L'AN 2026**

**Le 25 mars à 17 heures 30**

Les associés de la société 2CA RESTAURATION, société par actions simplifiée se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au 4 Boulevard de la Madeleine - 06000 NICE sur convocation du Président.

Il est dressé une feuille de présence qui est signée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance.

L'assemblée est présidée par Monsieur Christophe CASAZZA en sa qualité de Président de la société.

Monsieur Vincent CAMUS est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le bureau de l'Assemblée, qui constate que les associés présents possèdent 100 actions sur les 100 actions ayant le droit de vote et atteignent le quorum requis par la Loi et les statuts pour la validité des délibérations de l'assemblée.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- le rapport du Président,
- un exemplaire des statuts de la société,
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que tous les documents devant, d'après la législation, être communiqués aux associés, ont été tenus à leur disposition au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la société a satisfait, dans les délais légaux, aux demandes d'envoi de documents dont elle a été saisie. L'assemblée lui donne acte de sa déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- **Démission du Directeur Général de la société,**
- **Pouvoirs en vue des formalités.**

Puis le Président donne lecture de son rapport.

Enfin la discussion est ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

### **PREMIERE RESOLUTION**

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance de la démission de Monsieur Vincent CAMUS de ses fonctions de Directeur général, à effet du 25 mars 2026 prend acte de cette démission.

Elle lui donne quitus entier et définitif de sa gestion à ses fonctions.

***Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'effectuer toutes formalités de publicité, de dépôts, et autres qu'il appartiendra.

***Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 18 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président et le secrétaire de séance après lecture.

**Le Président**

**Christophe CASAZZA**

Signé par Christophe Patrick CASAZZA  
Le 25 mars 2026

Signed with doc\_50MZ  
Universign tx\_wZmModeyGxx6

**Le secrétaire**

**Vincent CAMUS**

Signé par Vincent CAMUS  
Le 26 mars 2026

Signed with doc\_50MZ  
Universign tx\_wZmModeyGxx6

**Monsieur Vincent CAMUS**  
468 Avenue Docteur Julien Lefebvre, BL A4  
Résidence les Maurettes,  
06270 VILLENEUVE-LOUBET

**SAS 2 CA RESTAURATION**  
**Monsieur Christophe CASAZZA,**  
Président et associé  
37, Avenue du Maréchal Foch  
06000 NICE

Villeneuve-Loubet, le 25 mars 2026,

**Lettre remise en main propre**

Monsieur CASAZZA,

J'ai l'honneur de vous informer de ma décision de démissionner des fonctions de Directeur général que j'occupe au sein de la Société 2CA RESTAURATION, Société par actions simplifiée au capital de 10.000 euros dont le siège social est sis 37 avenue Maréchal Foch – 06000 NICE.

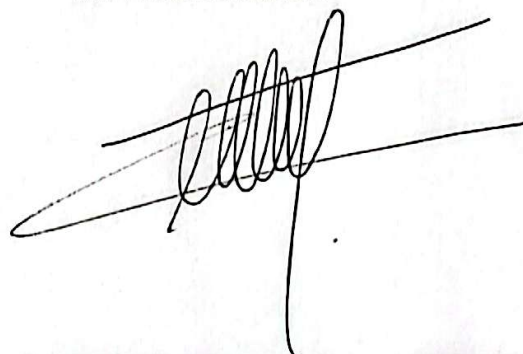
Cette démission prend effet immédiatement.

En tant que de besoin, je déclare (i) être rempli de tous mes droits à l'égard de la Société, (ii) n'avoir aucune réserve à formuler quant à la cessation de mon mandat et confirme que (iii) la Société ne m'est redevable d'aucune somme ou indemnité à ce titre.

Je vous serais très obligé de mettre en œuvre, dès que possible, les formalités nécessaires pour assurer la publicité de ma démission auprès du registre du commerce et des sociétés et vous prie de bien vouloir me tenir informé de l'accomplissement de ces formalités permettant l'opposabilité aux tiers de cette décision.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Christophe CASAZZA, l'expression de mes sentiments distingués.

**M. Vincent CAMUS**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Vincent Camus', written over two horizontal lines. The signature is stylized and somewhat cursive.